

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 896 du 6 septembre 1948 :

n° 896

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1948

Date de publication

6 septembre 1948

Date du numéro

30 septembre 1948

### TEXTE INTÉGRAL

Une permission d'absence de quinze jours, pour en jouir à Djibouti, est accordée à M. Cornuat, opérateur radio contractuel en service à la station côtière de T. S. F., pour compter du 6 septembre 1948.

**Signé : Liurette.**